



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BERTRANGE**

SEANCE PUBLIQUE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Date de l'annonce publique : 05.12.2025

Date de la convocation des conseillers : 04.12.2025

Présents : MM. Youri DE SMET, bourgmestre et Roger MILLER et Marc LANG, échevins
M. Frank COLABIANCHI, Mme Monique SMIT-THIJS, M. Guy WEIRICH, Mmes Nadine SCHARES,
Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS, Mmes Yolande SCHUSTER, Nadine
PHILIPPE, Mariette GALLMEISTER, M. Stefan GLOBER, conseillers,
M. Georges FRANCK, secrétaire, Mme Sophie HUMBERT, secrétaire adjointe

Excusé : --

05.A LOTISSEMENT D'UNE PARCELLE SISE À BERTRANGE, 42 CITÉ AM BRUCH, EN 2 LOTS

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande de Madame Claire LANG du 26.11.2025, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « Cité am Bruch », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau de géomètres BEST G.O. S.à r.l., plan n° 259340-LOT-01 du 25.11.2025,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par Madame Claire LANG du 26.11.2025, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « Cité am Bruch », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPÉDITION CONFORME

Bertrange, le 11 décembre 2025

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 11 décembre 2025 portant approbation de la demande de lotissement présentée par Madame Claire LANG du 26.11.2025, en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « Cité am Bruch », en deux lots en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 17 décembre 2025
Pour le collège échevinal,

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire